

ÉLECTIONS SCOLAIRES 1994

Les recenseurs ont oublié ceux qui ne sont ni catholiques ni protestants

ÉRIC TROTTIER

■ Plus de 30 000 Montréalais ne font pas partie de la liste électorale pour le scrutin scolaire de dimanche, tout simplement parce qu'ils se sont déclarés d'une religion « autre » que catholique ou protestante, lors du recensement de septembre dernier.

Or, ces 30 000 électeurs potentiels ont le droit de vote et auraient normalement dû être inscrits sur la liste.

Selon le président des élections à la CECM, André Mousseau, le problème est imputable à la Loi 106 sur les élections scolaires, qu'il juge mal faite et trop compliquée. « En 1990, j'avais fait des recommandations au directeur général des élections. Il fallait corriger les lacunes, mais rien n'a été fait. Après l'élection de dimanche, je vais écrire un autre rapport... j'espère juste que c'est la dernière fois qu'on fait une élection scolaire dans ces conditions-là », a déclaré M. Mousseau à *La Presse*, hier.

Selon la direction des élections à la CECM, près de 35 000 Montréalais se sont déclarés de religion « autre » que catholique ou protestante lors du recensement effectué entre le 6 et le 14 septembre dernier. Quelque 40 000 personnes ont indiqué qu'ils sont protestants et 550 000, catholiques.

Seuls ces derniers figurent sur la liste électorale de la CECM. Normalement, les recenseurs auraient dû interroger à fond les « autres », pour pouvoir les inscrire. Selon la Loi 106, en effet, pas besoin d'être catholique pour avoir droit de vote à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM).

Les résidents de Montréal qui ont des enfants admis dans une institution de la CECM peuvent voter, quelle que soit leur religion. Ceux qui n'ont pas d'enfants mais qui paient des taxes ont également un droit de vote à la CECM. Enfin, les locataires ne payant pas de taxes et qui n'ont pas d'enfants peuvent aussi aller aux urnes, en autant qu'ils demeurent sur le territoire de la CECM.

En fait, seuls ceux qui se déclarent protestants ne peuvent voter à la CECM ; la Loi les oblige à s'inscrire à la CEPGM.

Mais voilà, les recenseurs n'ont pas posé toutes ces questions à ceux qui se sont déclarés d'une « autre » religion, en septembre dernier : trop long et trop compliqué. Payés à l'électeur inscrit, il était plus facile pour eux de simplement cocher la case « autre ».

Résultat : à cinq ans de l'an 2000, la plus importante commission scolaire du Québec est incapable d'enregistrer tous ses électeurs. « Mettez-vous à la place d'un recenseur : quand vous faites face à un Témoin de Jehovah, par exemple, vous le classez CECM ou CEPGM ? Et il y a aussi les gens qui refusent de répondre à ces questions indiscrètes... C'est incroyable la difficulté qu'on peut avoir à caser les individus aux bons endroits », déplore le président des élections, qui estime que la Loi 106 aurait tout avantage à être simplifiée... par l'instauration de listes électorales permanentes et informatisées.

Donc, pas évident de faire partie de la liste électorale, quand on ne va pas à la messe catholique. Mais voilà, la complexe Loi 106 est telle que même les électeurs non-inscrits peuvent... voter !

L'article 127 de la loi le permet, mais encore là, rien n'est simple. Pour ce faire, il faut se présenter dimanche à son bureau de vote (pour le trouver, appelez au bureau central des élections de la CECM, au 596-4897), accompagné de deux résidents de votre circonscription, BIEN INSCRITS sur la liste électorale. Ceux-ci devront aussi prêter serment et reconnaître l'électeur non-inscrit ainsi que son adresse. Pas besoin de pièces d'identité, mais M. Mousseau précise que cela devrait accélérer le processus.

Cela dit, l'article 127 est peu utilisé parce que mal connu. Lors du vote par anticipation, dimanche dernier, à peine 216 électeurs (sur 4844) s'en sont prévalus.



Michel Pallascio



Denise Dutil



Martine Grégoire

Dans le quartier 17, Michel est engagé dans une lutte

MICHÈLE OUIMET

■ Michel Pallascio, le chef du Regroupement scolaire confessionnel (RSC), prend le micro, éclaire nerveusement sa voix et explique à un auditoire poli mais froid qu'il faut voter pour son parti dimanche lors des élections scolaires.

Une vingtaine de personnes âgées tripotent distraitemment leurs cartes de bingo en attendant qu'il ait terminé son laus, qu'il a la finesse de ficeler en trois minutes, entre deux parties de bingo et la pause café.

Quelques applaudissements faméliques accueillent la fin de son discours qui tourne autour d'une idée maîtresse, conserver l'école catholique et les commissions scolaires confessionnelles. Ensuite, Michel Pallascio descend prestement de sa tribune et fait le tour des tables, flanqué de sa femme, Anne-Marie Legeault.

Un silence gênant

« Vous avez du pain sur la planche ! » lui lance une dame.

Michel Pallascio n'est pas à l'aise. Son ton guindé se veut amical, voire complice, mais ça ne passe pas et son passage est suivi d'un silence gênant. Manifestement, il s'ennuie du calme feutré de son bureau d'avocat.

Michel Pallascio quitte ensuite le sous-sol de l'église Notre-Dame-des-Anges. Lorsque la porte claque doucement, on entend « B11 - 127 ! », dont l'écho, amplifié par le micro, est répercuté sur les murs beiges et les fluorescents blafards.

Les élections ont lieu dimanche et Mi-

chel Pallascio a fort peu arpenté son quartier depuis le début de la campagne électorale, qui a d'ailleurs été pratiquement noyée par les élections municipales.

Il espère devenir le 32^e président de la CECM. Il a d'ailleurs déjà occupé ce poste. En 1984, quand il était un jeune avocat de 34 ans, il a été propulsé à la tête de la CECM, la plus grosse commission scolaire de la province. En 1990, Clara Pirès, une jeune débutante du MEMO (Mouvement pour une école moderne et ouverte), lui a infligé une amère défaite.

Aujourd'hui, Michel Pallascio doit affronter une solide adversaire, Martine Grégoire, commissaire dans le quartier de père en fille depuis 1980.

Le quartier 17 est divisé en deux : d'un côté, Ahuntsic — avec ses maisons cosues et sa population québécoise de souche — et de l'autre, Cartierville et Bordeaux, avec ses nombreuses communautés culturelles et ses poches de pauvreté. Le quartier 17 est délimité par la Rivière-des-Prairies au nord, la voie ferrée du Canadien national au sud, l'autoroute 15 à l'ouest et la rue Lajeunesse à l'est.

Martine Grégoire est née à Ahuntsic. Elle y a grandi, étudié et acheté une maison. Elle a 35 ans, pas d'enfant — mais un immense chien, Charlot, qui vous saute dessus et vous renifle jusqu'au trognon — et un travail passionnant. Elle est directrice conseil chez Cossette, la firme de publicité qui a mis au monde l'inoubliable Monsieur B de Bell Canada.

Etre commissaire, ce n'est pas le pactole : les heures sont longues, les dossiers souvent fort complexes et la paye, minime : 8500 \$ par année. Alors que fait Mar-

tine ?
« J'ai
Qu
pète
« Bon
Nou
17h0
Sa
Elle
Ma
en 19
grou
l'aise
a cla
avec
Souc
res u
prese
conse
Da
trois
til, es
premi
laire.
rents
forma
Pla
prima
distrib
par le
rents
du bo
la bo
d'écol
dire is
« Le
scolai
candi
Dutil
faible
rents

En bref

DES FAUTES À LA PELLE

■ Le dépliant d'information sur la candidate du Regroupement scolaire confessionnel (RSC) dans le quartier 9, Diane Joyal, contient pas moins d'une douzaine de fautes d'orthographe. On y apprend notamment que Mme Joyal, commissaire du quartier depuis 1990, a déjà travaillé comme « secrétaire », qu'elle a suivi des cours de « philosophie » et d'« endragogie ». Parlant de ses réalisations comme commissaire d'école, elle souligne qu'elle a participé à la création d'une future

concentration en « arts plastique » (sans « s ») à l'école secondaire « Édouard-Monpeti » (sans « t »).

PROTESTATIONS D'AVOCATS

■ L'Association des juristes catholiques du Québec s'insurge contre les prises de position de différents groupes syndicaux et politiques en faveur du MEMO. « Le noyautage des membres du PQ, du Bloc Québécois et des syndicats dans les rangs du MEMO pour ces élections scolaires est flagrant », déclare Alexandre Khouzam, avocat et président de l'association.

Hochelaga-Maisonneuve: le centre pour décrocheurs fête ses 10 ans

Pour l'événement, le centre s'offre en cadeau au quartier

YVON LABERGE

■ Le Revdec d'Hochelaga-Maisonneuve a dix ans.

Pour fêter l'événement, ce centre pour décrocheurs a décidé de s'offrir littéralement en cadeau au quartier.

Enrubanné et décoré d'un gros chou vert, l'ancienne maison du concierge de l'école Chomedey de Maisonneuve, où loge le centre, est solidement ancrée rue Lafontaine, près du boulevard Morgan.

